

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 27 E 28 DI GHJENNAGHJU 2022**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 28 ET 29 JANVIER 2022**

2022 /E1/002

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE  
MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : PPE**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Vous soulevez différents points dans votre question, avec une formulation donc je crois qu'il convient de clarifier les imbrications et avec un argumentaire qui je crois, en tout cas je vais essayer de le démontrer, présente quelques contre-vérités.

En premier lieu, vous vous rappelez, puisque vous le savez pertinemment, qu'une PPE a été adoptée en 2015 mais elle s'applique encore aujourd'hui ! Sous-entendre qu'il n'y a pas de PPE aujourd'hui en Corse c'est une contre-vérité !

Une PPE s'applique aujourd'hui, elle est opposable, nous ne sommes pas dans un far West énergétique ou chacun pourrait faire ce qu'il veut chez nous. D'ailleurs, si un appel d'offres a pu être lancé aujourd'hui par l'Etat pour l'alimentation au gaz puisque c'est un des éléments de votre question pour l'alimentation de la centrale à la fois de celle de Luciana et de celle du Ricantu c'est bien parce qu'il y a une PPE.

Aujourd'hui c'est de la compétence entière de l'Etat que de choisir la solution technique qui permettra cet approvisionnement en gaz de nos deux centrales tel que validé en juillet dernier lors du projet de révision de la PPE.

En juillet 2021 a été présenté par l'ancien Président de l'AUE, Jean Biancucci, un projet de révision de la PPE prévoyant la révision de l'accord avec le ministre De Rugy l'alimentation au gaz des centrales. Charge à l'Etat de lancer l'appel d'offres et de choisir la technique qui permettra cette alimentation.

Rappeler aussi que ce projet de PPE a été voté à l'unanimité, vous siégez dans cet hémicycle, cela a donc fait l'objet d'un débat et d'un consensus très large dans le cadre du Conseil Energie Air Climat auquel je crois, vous avez participé un temps et de manière moins assidue sur les dernières réunions de ce Conseil.

Donc, toujours la même méthode, la concertation, l'échange, la transparence, et cette PPE que l'on a validé ensemble a fait l'objet au préalable d'une discussion avec l'ensemble des acteurs.

Ensuite, l'appel d'offres a été lancé par la DGEC son résultat est en effet très incertain aujourd'hui, mais ce n'est pas à nous de communiquer sur la procédure puisque, tant qu'il n'y a pas de notification officielle aux candidats, c'est à l'Etat de juger de savoir ou pas s'il peut communiquer.

Bien sûr nous avons des discussions avec la Direction Générale Energie Climat, et il n'y a pas de problème technique au niveau de Lucciana pour une alimentation au gaz. En revanche, sur Aiacciu, cela est plus complexe aussi bien d'un point de vue environnemental que technique, je crois, encore une fois, que la solution doit-être partagée et il serait intéressant de connaître la position des élus, maires, ou élus des intercommunalités, sur la possibilité de l'alimentation au gaz dans le golf d'Aiacciu.

Pour conclure, à propos du calendrier de la PPE, nous vous proposerons une version finale de la PPE au cours du premier semestre 2022, probablement en mars ou en avril. Nous avons besoin du résultat de l'appel d'offres puisque vous le comprenez, l'équilibre général de la PPE en fonction de la solution technique qui sera choisie, sera modifiée notamment d'un point de vue environnemental, économique et social.

Ce débat permettra à chacun de se positionner très clairement sur ces solutions techniques sur un sujet primordial sur l'avenir de notre pays et de nos enfants.

Je vous remercie.